DOCUMENT D'INFORMATION

JUILLET 2016

INSCRIPTION DES ACTIONS
AUX NEGOCIATIONS SUR
LE MARCHE LIBRE D'EURONEXT PARIS

Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles sans frais au siège de la société INVIBES ADVERTISING ainsi qu'auprès d'ATOUT CAPITAL. Ce document peut également être consulté sur le site internet de INVIBES ADVERTISING (www.invibes.com).

L'opération proposée ne nécessite pas de visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document n'a donc pas été visé par l'AMF.

CONSEIL

SOMMAIRE

1. INFORMATION DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT INVIBES ADVERTISING 4
1.1. DENOMINATION SOCIALE, SIEGE SOCIAL ET RCS 4
1.1.1. DENOMINATION SOCIALE (ARTICLE 1 DES STATUTS) 4
1.1.2. SIEGE SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS) 4
1.1.3. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES 4
1.2. FORME (ARTICLE 1 DES STATUTS) 4
1.3. DUREE (ARTICLE 2 DES STATUTS) 5
1.4. OBJET (ARTICLE 4 DES STATUTS) 5
1.5. PROPRIETE INTELLECTUELLE 6
1.6. EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 30 DES STATUTS) 6
1.7. DIVIDENDES 6
1.8. ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE 6
1.8.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 11 DES STATUTS) 6
1.8.2. ORGANISATION ET DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 12 DES STATUTS) .. 7
1.8.3. REUNIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 13, 14, 15, 16 et 17 DES STATUTS) 7
1.8.4. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 18, 19 et 20 DES STAUTS) 8
1.8.5. COMITE DE DIRECTION (ARTICLES 21 et 21BIS DES STATUTS) 9
1.8.6. ORGANIGRAMME JURIDIQUE 10
2. HISTORIQUE ET CHIFFRES CLES 11
2.1. HISTORIQUE 11
2.2. CHIFFRES CLES 12
3. MARCHE ET CONCURRENCE 13
3.1. LE MARCHE DE LA PUBLICITE DIGITALE 13
3.1.1. LE MACHE DE LA PUBLICITE DIGITALE EN FRANCE 13
3.1.2. LE MARCHE DE LA PUBLICITE DIGITALE A L'INTERNATIONAL 14
3.2. PRESENTATION DE LA CONCURRENCE 16
4. PRESENTATION D'INVIBES ADVERTISING 18
4.1. ACTIVITE 18
5. ORGANISATION 20
5.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL 20
5.2. PRESENTATION DU MANAGEMENT 20
5.3. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 20
6. ANALYSE SWOT 21
7. INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION 22

7.1. OBJECTIFS DE L'OPERATION 22
7.2. INFORMATION DE L'ENTREPRISE 22
7.3. CAPITAL SOCIAL DE INVIBES ADVERTISING (ARTICLE 5 DES STATUTS) 22
7.3.1. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL PRE INSCRIPTION SUR LE MARCHE LIBRE 23
7.3.2. REPARTITION DU CAPITAL POST INSCRIPTION SUR LE MARCHE LIBRE (EN CAS DE SUCCES DE 100% DE L'OFFRE) 23
7.3.3. MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLES 7 et 8 DES STATUTS) 24
7.4. FORME DES ACTIONS (ARTICLE 6 DES STATUTS) 24
7.5. TRANSMISSION DES ACTIONS ET IDENTIFICATION DES PORTEURS DE TITRES (ARTICLE 6bis DES STATUTS) 24
7.6. DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS) 24
8. NOTE DE VALORISATION 25
8.1. MODALITES D'INSCRIPTION 25
8.2. CHIFFRES CLES 25
8.3. VALORISATION PAR LA METHODE DES COMPARABLES BOURSIERS 25
8.4. VALORISATION PAR LA METHODE DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS ACTUALISES (DCF) 26
8.5. VALORISATION PAR LA METHODE DES MULTIPLES DE TRANSACTION 26
8.6. RESUME DE L'ANALYSE DE VALORISATION 27
9. INFORMATIONS FINANCIERES 28
9.1. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015 28
9.1.1. BILAN 28
9.1.2. COMPTE DE RESULTAT 30
9.1.3. ANNEXES 30

1. INFORMATION DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT INVIBES ADVERTISING

1.1. DENOMINATION SOCIALE, SIEGE SOCIAL ET RCS

1.1.1. DENOMINATION SOCIALE (ARTICLE 1 DES STATUTS)

La société est dénommée **INVIBES ADVERTISING.**

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, ordres, commandes, sites web et autres pièces, sous forme électronique ou non, émanant de la société, immédiatement précédée ou suivie des mots « naamloze vennootschap » en langue néerlandaise ou « société anonyme » en langue française, ou de l'abréviation « nv » en langue néerlandaise ou « sa » en langue française, avec indication précise du siège de la société et en ajoutant le numéro d'entreprise et le mot « rechtspersonenregister » en langue néerlandaise ou « registre des personnes morales » en langue française ou de l'abréviation « RPR » en langue néerlandaise ou « RPM » en langue française, suivis de la mention du siège du tribunal du ressort au sein duquel est établi le siège de la société.

Préalablement aux modifications statutaires décidées par l'Assemblée générale le 20 mai 2016, la société était dénommée VIDEOSTEP NV.

1.1.2. SIEGE SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Le siège de la société est établi à :

9052 Gent – Gand (Zwijnaarde),

Technologiepark 3 boîte 26

Belgique

Le siège peut être transféré sans modification des statuts en Belgique au sein de la région linguistique néerlandophone et de la Région bilingue de Bruxelles capitale par arrêté du Conseil d'administration.

1.1.3. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

INVIBES ADVERTISING est inscrite au registre des personnes morales de GENT (division GENT – GAND), sous le numéro 0836.533.938.

1.2. FORME (ARTICLE 1 DES STATUTS)

La société a la forme d'une société anonyme.

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, ordres, commandes, sites web et autres pièces, sous forme électronique ou non, émanant de la société, immédiatement précédée ou suivie des mots « naamloze vennootschap » en langue néerlandaise ou « société anonyme » en langue française, ou de l'abréviation « nv » en langue néerlandaise ou « sa » en langue française, avec indication précise du siège de la société et en ajoutant le numéro d'entreprise et le mot « rechtspersonenregister » en langue néerlandaise ou « registre des personnes morales » en

langue française ou de l'abréviation « RPR » en langue néerlandaise ou « RPM » en langue française, suivis de la mention du siège du tribunal du ressort au sein duquel est établi le siège de la société.

1.3. DUREE (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société existe pour une durée indéterminée.

Sauf en cas de dissolution par le juge, la société ne peut être dissoute que par l'assemblée générale extraordinaire dans les conditions requises pour une modification des statuts.

1.4. OBJET (ARTICLE 4 DES STATUTS)

a) La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, en son propre nom, pour le compte de tiers, seule, ou en collaboration avec des tiers :

- L'exploitation d'un bureau pour des travaux mécanographiques, comprenant entre autres:
  - l'utilisation de la dénomination Videoxys;
  - la prestation de services et l'accomplissement de tous actes concernant des systèmes et opérations statistiques
  - l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et le commerce d'ordinateurs, de matériel et de logiciels
  - le développement et la commercialisation de logiciels au sens le plus large du terme ;
- L'exploitation, la commercialisation, le conseil en matière de différents systèmes et travaux, comprenant entre autres :
  - systèmes pour le traitement, l'hébergement, la commercialisation de systèmes photo, vidéo et audio au sens le plus large du terme ;
  - systèmes pour et avec des réseaux d'ordinateur ;
  - des systèmes pour la gestion de données informatiques au sens le plus large du terme ;
  - faire des sites web au sens le plus large du terme, parmi lesquels des sites web d'e-commerce, entre autres sous la dénomination de videostep (Invibes Advertising);
  - des systèmes avec lesquels l'on peut faire du commerce et effectuer des paiements;
  - la prestation de tous services et l'accomplissement de tous actes de call-center et activités de service d'assistance;
  - le développement de stratégies pour la communication par le biais des médias en ligne ;
  - communication marketing en ligne ;
- Donner conseil, prêter assistance, servir d'intermédiaire dans le cadre de la conception, de l'implémentation, de l'exécution et de la gestion de commandes et de projets dans le domaine de la soi-disant « publication sur la toile », « commerce accessible via internet », « e-marketing », « e-commerce », communication et « relations publiques », conseil en matière de publicité, achat média ainsi que le design créatif, le développement de logiciels et l'organisation d'événements.
- Le lancement de nouvelles activités dans le domaine d'applications internet, tant au niveau du matériel qu'au niveau des logiciels, photos et vidéo et les services marketing au sens le plus large du terme.

- La société pourra effectuer en général toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter sa réalisation.
- La société peut agir en tant qu'actionnaire, administrateur, gérant ou liquidateur. La société peut, par voie d'inscription, apport, fusion, collaboration, intervention financière ou autrement, acquérir un intérêt ou une participation dans toutes sociétés, entreprises, industries ou associations existantes ou à constituer indistinctement en Belgique ou à l'étranger. La société peut gérer, valoriser et réaliser des participations, ainsi que, entre autres, participer directement ou indirectement à la gestion, la direction, le contrôle et la liquidation des sociétés, entreprises, activités et associations dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation.

b) L'objet peut être modifié par modification des statuts suivant l'article 559 du Code des Sociétés.

1.5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque et le logo ont été déposés à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle le 15 Avril 2016 sous le numéro 1330725.

1.6. EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 30 DES STATUTS)

L'exercice de la société prend cours le premier janvier et se termine le trente et un décembre suivant.

1.7. DIVIDENDES

Le Groupe n'a pas effectué de versement de dividendes au titre des exercices 2014 et 2015.

1.8. ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE

1.8.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 11 DES STATUTS)

La société est dirigée par un Conseil d'administration composé d'au moins le nombre d'administrateurs légalement requis, actionnaires ou non de la société. Lorsqu'il a été constaté à une Assemblée générale des actionnaires de la société que la société ne compte pas plus de deux actionnaires, le conseil d'administration ne peut compter que deux membres jusqu'au jour de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la constatation par toutes voies qu'il y a de nouveau plus de deux actionnaires.

Leur nomination est de la compétence de l'Assemblée générale. Le terme de leur mandat ne peut excéder la durée maximale légalement autorisée et ils sont toujours révocables par l'Assemblée générale.

Un administrateur est élu à la simple majorité des voix.

Les administrateurs démissionnaires sont rééligibles.

1.8.2. ORGANISATION ET DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 12 DES STATUTS)

Le Conseil d'administration est présidé par le président, ou, en son absence, par le plus âgé des administrateurs présents.

1.8.3. REUNIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 13, 14, 15, 16 et 17 DES STATUTS)

Article 13

Les administrateurs constituent un collège qui délibère et décide conformément aux dispositions des présents statuts et, à défaut de telles dispositions, suivant les règles ordinaires des Assemblées délibérantes.

Article 14

Le Conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, chaque fois que cela est requis dans l'intérêt de la société.

Si le Conseil d'administration ne compte que deux membres, chaque administrateur bénéficie du droit d'initiative pour procéder à la convocation.

Les membres du Conseil d'administration ou d'un comité constitué par le Conseil d'administration, peuvent participer à l'Assemblée du Conseil d'administration ou du comité, par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires grâce auxquels toutes les personnes qui participent à l'Assemblée peuvent s'entendre. Cette forme de participation sera assimilée à une participation en personne à l'Assemblée.

La réunion est tenue au siège de la société ou à tout autre endroit en Belgique indiqué dans la convocation.

Article 15

Sauf en cas d'urgence, la convocation à une réunion du Conseil d'administration est envoyée au moins cinq jours pleins avant l'Assemblée.

La convocation est faite valablement par lettre, fax ou courriel et comprend l'ordre du jour.

Article 16

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et décider que lorsqu'au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion.

L'administrateur empêché peut, par simple lettre, courriel ou télécopie, donner procuration à un de ses collègues du Conseil, mais uniquement lorsque la moitié des administrateurs est présente. Cependant, un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la simple majorité des voix. Les votes blancs et les abstentions ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité. En cas d'égalité de voix, la voix de l'administrateur qui préside la réunion est prépondérante. Cette dernière disposition est considérée comme non écrite tant que le Conseil d'administration ne comprend que deux membres.

Une décision du Conseil d'administration est assimilée à une pièce datée signée par tous les administrateurs et consignée dans le procès-verbal.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt de la société, les décisions du Conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit, sauf pour l'arrêt des comptes annuels ou l'affectation du capital autorisé.

Article 17

a) Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs et, le cas échéant, au commissaire avant la délibération au Conseil d'administration.

b) Sa déclaration, ainsi que les motifs de justification concernant l'intérêt contradictoire, doivent être repris dans le procès-verbal du Conseil d'administration qui prend la décision. Le Conseil décrit la nature de la décision ou de l'opération, justifie la décision prise et mentionne les conséquences de nature patrimoniale dans le procès-verbal. Ceci est, le cas échéant, également repris dans le rapport de contrôle présenté par le commissaire à l'Assemblée annuelle.

1.8.4. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 18, 19 et 20 DES STAUTS)

Article 18

Le Conseil d'administration est compétent pour accomplir tous les actes d'administration interne qui sont nécessaires ou utiles pour réaliser l'objet de la société, à l'exception des actes que la loi réserve exclusivement à l'Assemblée générale. L'incompétence du Conseil d'administration, résultant de cette disposition, peut être opposée par la société à des tiers.

Le Conseil d'administration peut en particulier confier la gestion journalière interne de la société à un ou à plusieurs de ses membres. Une répartition des tâches ne peut être opposée à des tiers.

Article 19

La société est engagée par les actes des administrateurs qui n'entrent pas dans son objet tel que déterminé à l'article 4 des présents statuts, sans préjudice de la responsabilité des administrateurs pour les préjudices subis par la société de ce chef.

Article 20

Le Conseil d'administration représente collégialement la société dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il agit par la majorité de ses membres.

Sans préjudice du pouvoir de représentation général du Conseil d'administration en tant que collège, la société est valablement représentée à l'égard de tiers dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires par deux administrateurs agissant ensemble ou un administrateur délégué pouvant agir seul.

1.8.5. COMITE DE DIRECTION (ARTICLES 21 et 21BIS DES STATUTS)

Article 21

Le Conseil d'administration peut confier la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, soit à un ou plusieurs de ses membres qui portent le titre d'administrateur délégué, soit à une ou à plusieurs personnes nommés en dehors de ses membres qui, suivant la décision du Conseil d'administration, doivent agir individuellement, collectivement ou collégialement.

Dans l'extrait de l'acte de nomination, il faut en tout cas mentionner si les personnes représentant la société, en ce qui concerne la gestion journalière, engagent la société chacune individuellement, collectivement ou collégialement.

Sont comptés comme actes de gestion journalière tous les actes qui doivent être accomplis au jour le jour pour assurer le fonctionnement normal des affaires de la société et qui, en raison de leur moindre intérêt et en raison de la nécessité de prendre une décision immédiate, ne requièrent pas l'intervention du Conseil d'administration.

Sauf ratification par le Conseil d'administration, l'incompétence résultant de cette disposition, peut être opposée à des tiers.

Toutefois, les restrictions apportées aux pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière sont inopposables aux tiers.

Article 21bis

Conformément à l'article 524bis du Code des sociétés, le Conseil d'administration peut céder ses pouvoirs d'administration à un Comité de direction sans que cette cession puisse toutefois se rapporter à la politique générale de la société ou aux actes réservés au Conseil d'administration en vertu d'autres dispositions de la loi.

Le Comité de direction est composé de plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les conditions qui régissent la nomination des membres du Comité de direction, leur démission, leur révocation, leur rémunération, la durée de leur mandat et le fonctionnement du Comité de direction sont arrêtées par le Conseil d'administration.

Lorsqu'une personne morale devient membre du Comité de direction, celle-ci est tenue de désigner parmi ses associés gérants, administrateurs ou travailleurs, un représentant permanent, personne physique, chargé de l'exécution de ce mandat au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne peut révoquer son représentant permanent sans nommer simultanément un successeur.

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance du Comité de direction.

Si un membre du Comité de direction a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale contraire à une décision ou à une opération qui relève de la compétence du Comité de direction, ce membre du Comité de direction informera le Conseil d'administration et, par dérogation à l'article 524ter §1 du Code des Sociétés, seul le Conseil d'administration pourra approuver la décision ou l'approbation, le cas échéant avec application de la procédure de l'article 523 §1 du Code des Sociétés.

1.8.6. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Au 31 décembre 2015, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :

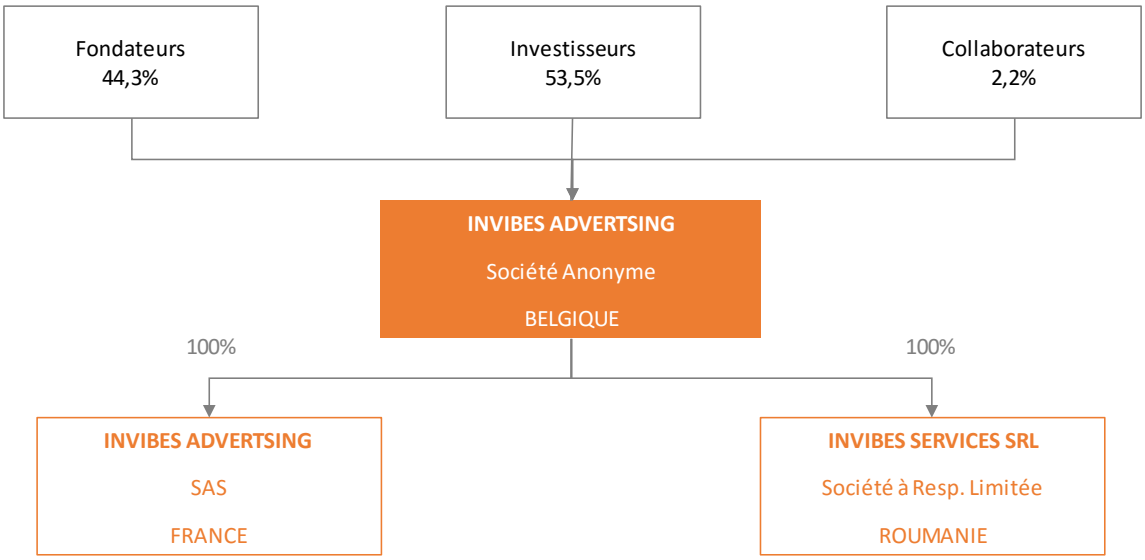

INVIBES ADVERTISING, société anonyme de droit Belge, est la maison mère du Groupe. INVIBES ADVETISING SAS, filiale détenue à 100% est basée à Paris et gère notamment l'activité commerciale en France.

INVIBES SERVICES SRL est une société à responsabilité limitée, filiale détenue à 100% et basée en Roumanie. C'est cette entité qui emploie les salariés en charge du développement logiciel.

2. HISTORIQUE ET CHIFFRES CLES

2.1. HISTORIQUE

La Société VIDEOSTEP, fondée en 2011, est devenue INVIBES ADVERTISING par modification des statuts le 21 mai 2016.

2011	Création de la Société INVIBES ADVERTISING, anciennement VIDEOSTEP NV. Ouverture du bureau Parisien
2012	Ouverture du bureau en Roumanie
2015	Démarrage de l'activité à New-York
2016	Changement de nom pour INVIBES ADVERTISING Ouverture de partenariats locaux en Suisse, Espagne, Russie, Brésil et Pologne

2.2. CHIFFRES CLES

Les informations financières sélectionnées par le Groupe et figurant ci-dessous sont extraites des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 de INVIBES ADVERTISING conformément au référentiel IFRS.

- ✓ Compte de résultat consolidé simplifié au 31/12/2015 (en Keuros), normes comptables IFRS

Compte de résultat consolidé - K€		31/12/2014	31/12/2015
Chiffre d'affaires		**983**	**1 744**
	Croissance		*77,4%*
Résultat opérationnel courant		**-852**	**89**
	% du CA	*n.a.*	5,2%
Résultat net		**-96**	**-66**
	% du CA	*n.a.*	*n.a.*
dont part revenant au Groupe		*-948*	*24*
dont part revenant aux minoritaires			

INVIBES ADVERTISING a connu une croissance de plus de 75 % en 2015 avec un chiffre d'affaires de 1 744 K€. Elle a dépassé son point mort au cours de l'année 2015.

Cette hausse s'explique par le développement de l'activité commerciale en France..

Au 31 décembre 2015, INVIBES ADVERTISING réalisait un résultat opérationnel courant de 89 K€ contre -852K€ l'année précédente, représentant une marge de plus de 5 %.

Au 31 décembre 2015, le résultat net de la période ressortait à -66 K€ dont 24K€ de part revenant au Groupe contre -96K€ l'année précédente avec une part revenant au Groupe de -948K€.

- ✓ Bilan simplifié consolidé au 31/12/2015 (en Keuros), normes comptables IFRS

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	556	Capitaux propres	298
Stocks et créances	502	Dettes financières	475
Trésorerie	381	Dettes fournisseur	370
Charges constatées d'avance		Autres dettes	296
TOTAL ACTIF	**1 439**		**1 439**

Au 31 décembre 2015, le Groupe présente une situation financière saine avec une trésorerie et équivalents de trésorerie de 381K€ et des dettes financières à hauteur de 475 K€. Les dettes d'exploitation sont composées des dettes fournisseurs pour un montant de 370 K€, de dettes fiscales hors IS pour 212K€, d'un passif d'impôt sur les bénéfices de 1K€, de dettes sociales pour 82 K€ et 1K€ de « créditeurs divers ».

Au 31 décembre 2015, le montant des capitaux propres s'élève à 298 K€ dont un capital social de 2 033 K€. Depuis, INVIBES ADVERTISING a réalisé diverses opérations sur son capital social, il s'élève au 30 juin 2016 à 2.732.778,71 € divisé en 2 088 180 actions.

3. MARCHE ET CONCURRENCE

3.1. LE MARCHE DE LA PUBLICITE DIGITALE

3.1.1. LE MACHE DE LA PUBLICITE DIGITALE EN FRANCE

Le marché de la publicité digitale en France est en croissance depuis 2010. Il a encore progressé de 6% en 2015 et atteint 3,216 Mds€ de chiffre d'affaires net.

Ce chiffre d'affaires est particulièrement généré par l'activité « Search[1] » pour 56%, suivi du « Display[2] » (tout format, tout device et tous modes de commercialisation) pour 33%.

Croissance du chiffre d'affaires net du marché de la publicité en France

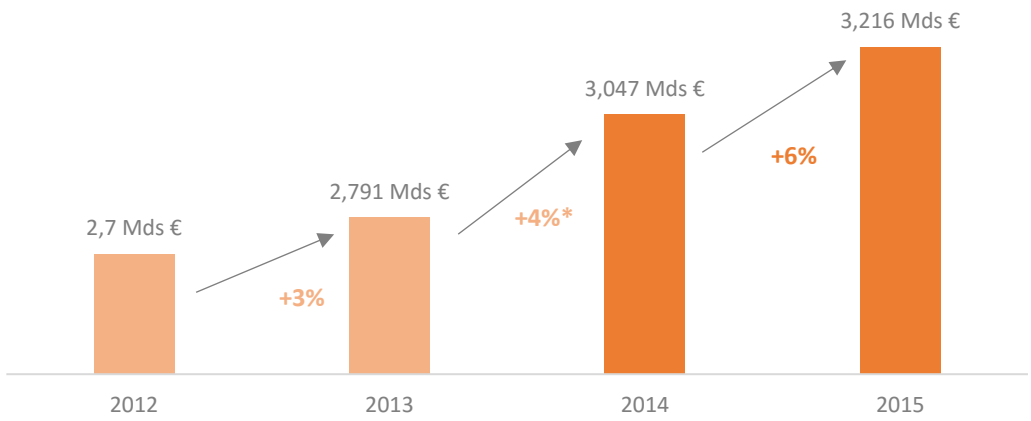

Source : Observatoire de l'e-pub du SRI

**changement de périmètre en 2014, croissance de 4% entre 2013 et 2014 sur ancien périmètre*

Ancien périmètre

Nouveau périmètre

[1] *Search* : Ensemble des moyens et techniques publicitaires permettant de promouvoir la visibilité d'un site Internet sur les pages de résultats payants d'un moteur de recherche, par le biais de liens texte appelés liens sponsorisés.

[2] *Display* : il désigne la publicité sur le support Internet avec achat d'espaces et insertion d'éléments graphiques ou visuels déclinés sous plusieurs, formats (skyscraper, bannières, pavé, habillage de page, interstitiel…).

Répartition des investissements en publicité par média

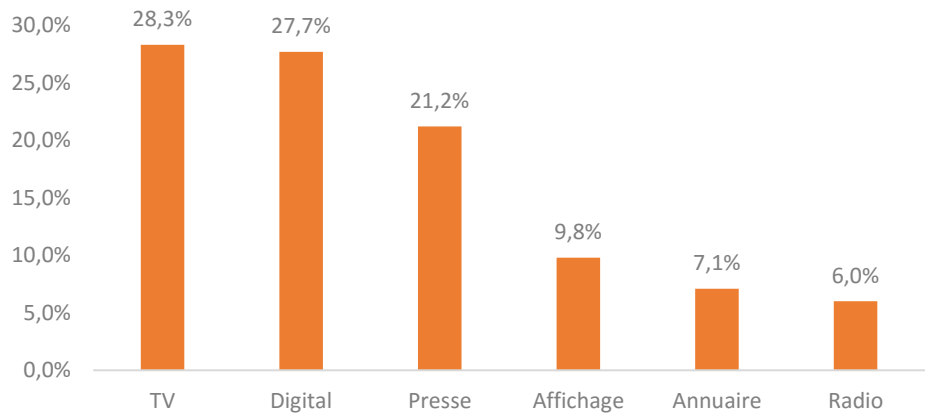

Source : Observatoire de l'e-pub du SRI

Les dépenses dans le digital représentent désormais 27.7% des investissements média. Ces derniers rattrapent les investissements TV (28,3%). A horizon 2019, les investissements en publicité digitale auront dépassés ceux des investissements TV.

3.1.2. LE MARCHE DE LA PUBLICITE DIGITALE A L'INTERNATIONAL

La France est aujourd'hui le 8ème marché de la publicité digitale dans le monde, derrière les Etats-Unis, la Chine et l'Angleterre.

Dépenses publicitaires en digitale dans le monde :

#	Mds $	2015
1	Etats-Unis	58,61
2	Chine	31,03
3	Royaume-Uni	13,39
4	Japon	9,7
5	Allemagne	6,64
6	Australie	4,71
7	Canada	4,15
8	France	3,22
9	Brésil	3,04
10	Corée du Sud	2,94
11	Russie	2,27
12	Italie	2,07
13	Pays-Bas	1,91
14	Espagne	1,31
15	Mexique	1,27
16	Norvège	1,14
17	Suisse	1,13
18	Inde	0,94
19	Danemark	0,92
20	Indonésie	0,83
	Monde	**170,85**

#	Mds $	2019
1	Etats-Unis	91,22
2	Chine	65,14
3	Royaume-Uni	18,81
4	Japon	12,02
5	Allemagne	7,92
6	Australie	6,35
7	Canada	5,75
8	Brésil	5,04
9	Indonésie	4,92
10	Corée du Sud	4,41
11	France	3,92
12	Russie	3,27
13	Italie	2,76
14	Mexique	2,51
15	Pays-Bas	2,34
16	Inde	2,17
17	Espagne	1,63
18	Argentine	1,62
19	Norvège	1,51
20	Suisse	1,36
	Monde	**279**

Source : eMarketer

Entre 2015 et 2019 les dépenses publicitaires en digitale vont continuer de progresser pour atteindre 279 Mds $.

A cet horizon, les Etats-Unis vont continuer de dominer le marché de la publicité digitale avec la Chine, le Royaume-Uni et le Japon. Cependant, certains marchés vont prendre de l'ampleur comme le Brésil, l'Indonésie et la Corée du Sud.

En pourcentage des dépenses média totales, les cinq premiers pays sont : le Royaume-Uni (49.6%), le Danemark (44.6%), la Chine (43.7%), l'Australie (43.30%) et la Norvège avec 42.60%. *(Source : eMarketer).*

Cependant, le marché connait un nouveau phénomène, les *adblocks* qui bloquent les publicités sur internet et créent un manque à gagner pour le marché. Ces *adblocks* ont été inventés pour contrer la publicité intrusive et notamment les formats les plus intrusifs comme le *pop-up.*

Les adblocks ont pris de l'importance ces deux dernières années comme le montre l'évolution de la croissance des acteurs du marché.

<u>Croissance des adblockers</u>

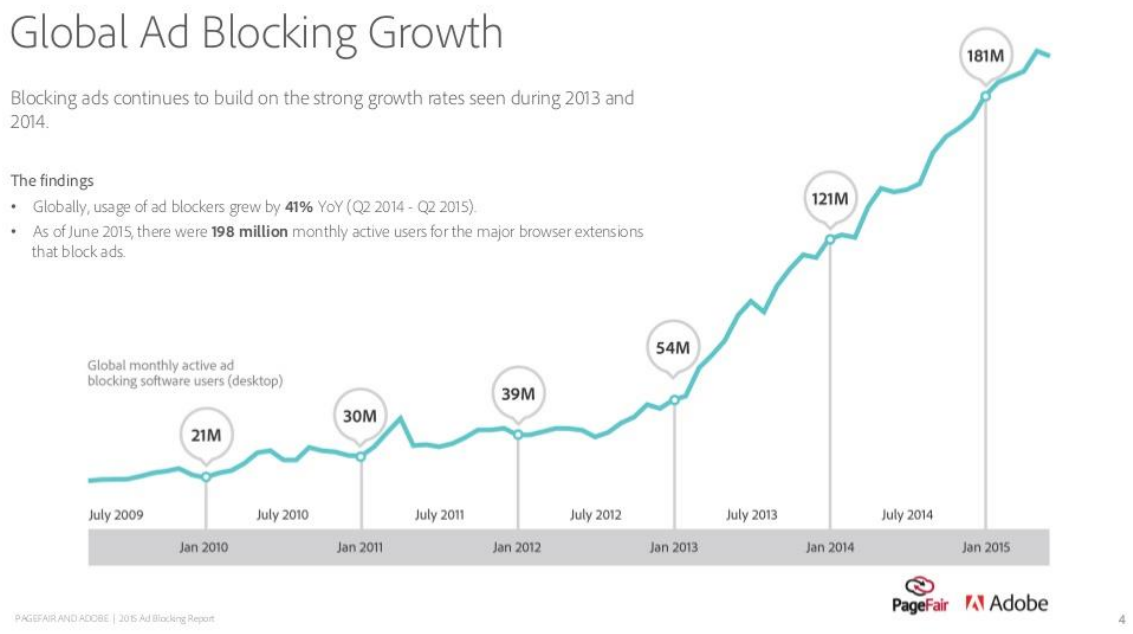

Source : PageFair ; The cost of ad blocking

Suite à la montée des adblocks, certains éditeurs ont perdu jusqu'à 40% de leurs revenus en ligne. Ces pertes ont fait émerger la notion « d'expérience utilisateur », soit la prise de conscience de la nécessité de diffuser des publicités moins intrusives et plus engageantes qui ne polluent pas le contenu pour l'internaute. Les publicités *native ads* et *in-feed* répondent à ces critères et sont devenus une réelle alternative à la publicité digitale imposée à l'internaute.

<u>Mapping des temps de consultation vidéo non monétisé à cause des *adblocks*</u> :

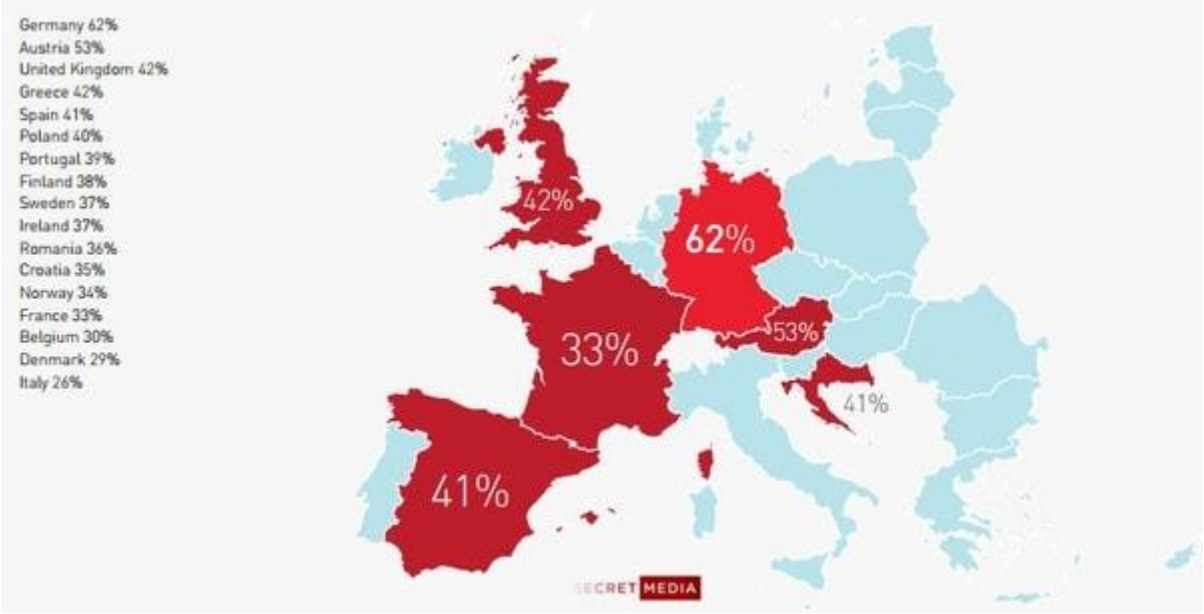

Source : Secret Media

L'Allemagne est le pays européen le plus touché par le phénomène : 62 % des consultations de vidéos ne sont pas monétisées contre 33 % en France.

3.2. PRESENTATION DE LA CONCURRENCE

3.2.1. CONCURRENCE DIRECTE CÔTE ANNONCEURS

INVIBES ADVERTISING propose des formats publicitaires in-feed très proches des formats qui sont visibles sur les réseaux sociaux (Linkedin, Facebook, Twitter, Instagram,…), mais ceux d'INVIBES ADVERTISING sont diffusés dans des environnements de sites média.

La concurrence côté annonceurs se traduit par une compétition sur les budgets initialement dédiées aux plateformes sociales afin de les récupérer côté média. INVIBES parvient à capter de plus en plus de budgets en mettant en avant une complémentarité d'audience et des environnements plus qualitatifs.

3.2.2. CONCURRENCE D'INVENTAIRE CÔTE EDITEURS

INVIBES ADVERTISING propose des formats exclusifs. Toutefois, la société se retrouve dans certains cas en situation de concurrence pour obtenir des espaces sur les sites média vis-à-vis d'autres régies publicitaires présentes sur le marché de la publicité en ligne :

TEADS.TV est une société qui propose aux annonceurs de placer leurs vidéos en auto-play dans les contenus éditoriaux (format *in-read). Ici, les annonceurs achètent des « vidéos vues » de leurs spots TV.*

et

OUTBRAIN et TABOOLA proposent des encarts publicitaires en bas de page de contenus éditoriaux. Ces encarts sont appelés « contenus sponsorisés ». Ce sont des liens vers le site de l'annonceur. Ils varient selon les centres d'intérêts de l'internaute. Ces formats de liens sponsorisés sont appelés « native ads ».

4. PRESENTATION D'INVIBES ADVERTISING

4.1. ACTIVITE

L'activité d'INVIBES ADVERTISING consiste à proposer des espaces publicitaires innovants sur des supports digitaux à tout type d'annonceur.

En matière de publicité, les deux grands supports digitaux utilisés aujourd'hui sont les ordinateurs et les smartphones qui diffusent du contenu digital pouvant inclure des encarts publicitaires. INVIBES ADVERTISING s'est spécialisé dans la publicité *in-feed* : il s'agit d'espaces publicitaires directement intégrés dans les contenus digitaux. Cette activité se décline principalement sur deux types de support : les réseaux sociaux et les médias. INVIBES intervient uniquement sur ce second secteur.

INVIBES ADVERTISING propose de ce fait une activité de régie publicitaire. Le Groupe s'est ainsi rapproché d'éditeurs tels que Lagardère, Lemonde.fr, CCM Benchmark Group, Amaury Media… auprès desquels il achète des encarts publicitaires *in-feed*. Ce réseau fermé permet à l'annonceur (le client d'INVIBES ADVERTISING) de connaître la destination de sa publicité.

<u>Les éditeurs du réseau INVIBES ADVERTISING :</u>

Source : www.invibes.com

INVIBES ADVERTISING dispose d'un portefeuille de clients réguliers, composé d'une cinquantaine de marques qui font partie des plus grands annonceurs en France (Groupe PSA, Renault, Carrefour, SNCF, L'Oréal, Danone, EDF…) et des annonceurs de renommée mondiale (Microsoft, Asus, Intel, Volkswagen, Audi, Randstad,…). La clientèle du Groupe se décompose notamment selon les secteurs suivants :

Automobile ;
Banque/Assurance ;
Distribution ;
Energie ;
Formation/Education ;
Grande distribution ;
Hi-Tech ;
Jeux & loisirs ;
Parfums et luxe ;
Service Public ;
Tourisme ;
Autre.

Les clients du Groupe :

Source : www.invibes.com

Le format *in-feed* est un format qui nécessite l'engagement de l'internaute puisqu'il ne se déclenche que suite au clic de l'utilisateur par opposition à une publicité au format intrusif qui vient s'interposer entre le consommateur et le contenu que ce dernier cherche à accéder (vidéos publicitaires sur youtube, pop-up, etc.).

Lorsque l'utilisateur clique sur la publicité et qu'il accède au site de l'annonceur, il y passe généralement plus d'une minute, au lieu de quelques secondes pour une publicité en pop-up. C'est sur la durée passée sur le site de l'internaute que se fait la vraie différence entre les publicités intrusives et celles engageantes, comme proposées par INVIBES ADVERTISING.

Le modèle économique d'INVIBES ADVERTISING repose ainsi sur la marge entre l'achat d'encarts publicitaires (aussi désigné « inventaire ») à des éditeurs et la vente de ces encarts au coût par clic aux annonceurs et agences. Le Groupe dispose de sa propre plateforme d'achats / ventes d'inventaires et contrôle ainsi l'ensemble de la chaîne de valeur.

Compte tenu de la nature de ses clients et de leur *footprint* international, INVIBES ADVERTISING s'est rapidement mis en quête de proposer son service en dehors de France. Il se développe à l'étranger grâce à la mise en place de partenariats avec des acteurs locaux qui ont une parfaite connaissance du marché et surtout des éditeurs et annonceurs locaux. INVIBES apporte la technologie et l'union des deux permet aux annonceurs de répliquer des campagnes dans différents pays avec des retours sur investissement remarquables.

Ces partenariats ont déjà été mis en place à New-York et en Suisse. Les développements attendus pour l'année 2016 sont la Russie, la Pologne et l'Espagne.

5. ORGANISATION

5.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

L'organigramme fonctionnel de la Société, au 30 Juin 2016, est le suivant :

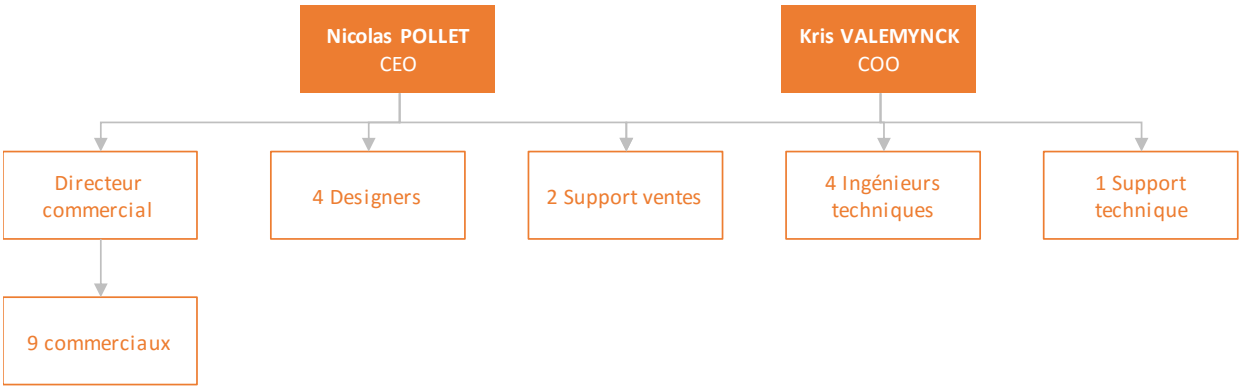

L'équipe d'INVIBES ADVERTISING travaille avec les partenaires externes suivants :

- Me. Jan TEMMERMAN, Avocat ;
- M. Jean-François MERLET, Expert-comptable ;
- Mme Martine BUYSSE, Commissaire aux comptes.

5.2. PRESENTATION DU MANAGEMENT

Nicolas POLLET, co-fondateur d'INVIBES ADVERTISING, diplômé de Dauphine et d'un Master en Finance à l'ESCP. Il a débuté sa carrière en tant qu'Analyste financier à Londres et New York. En 2000 il lance Wistiti.fr (premier site français de partage d'album photos), le site est revendu en 2004 au Groupe belge SPECTOR. De 2004 à 2006 il est Responsable des Acquisitions Europe du Sud pour ALTEN puis devient Directeur Général Europe du Sud de SMARTPHOTO jusqu'à 2009. Il lance VIDEOSTEP (ancienne dénomination d'INVIBES ADVERTISING) en 2011.

Kris VLAEMYNCK, co-fondateur d'INVIBES ADVERTISING, est diplômé d'Ingénierie à GENT. Il a notamment fondé Besthotels.com qu'il a revendu en 2006 à IT Media Inc., une entreprise Californienne. Il occupe un poste de Directeur Marketing et E-Communication chez Smartphoto Group de 2007 à 2010 avant de fonder VIDEOSTEP avec Nicolas POLLET en 2011.

5.3. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration ont été nommés pour 6 ans :

- ✓ BVBA NEMO SERVICES, société privée à responsabilité limitée, représentée par Monsieur Kris VLAEMYNCK ;

- ✓ SOCIETE NP FINANCE, société à responsabilité limitée à associé unique enregistrée sous le numéro 499 629 376, représentée par Monsieur Nicolas POLLET qui est également nommé Président du conseil d'administration ;
- ✓ ELEWAUT & CO BVBA, société privée à responsabilité limitée, enregistrée sous le numéro 0466 979 873 représentée par Monsieur Franck ELEWAUT ;
- ✓ EFCEE BVBA, société privée à responsabilité limitée, enregistrée sous le numéro 0807.357.130, représentée par Monsieur Filip CAILLIAU ;
- ✓ Monsieur Marc VANLERBERGHE ;
- ✓ Monsieur Stefan RENNINGER.

Les mandats d'administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf décision contraire de l'Assemblée générale.

6. ANALYSE SWOT

FORCES	FAIBLESSES
✓ Modèle basé sur l'engagement de l'internaute ✓ Le choix d'un développement rapide à l'international avec la mise en place de partenariats locaux ✓ Un management expérimenté	✓ Capacité financières encore réduite pour assumer un rythme de croissance élevée ✓ Une notoriété qui nécessite d'être accrue ✓ La densité du réseau d'éditeurs qui peut être améliorée
OPPORTUNITES	**MENACES**
✓ Les internautes sanctionnent de plus en plus les publicités intrusives ✓ L'utilisation de plus en plus fréquente du mobile pour utiliser internet ✓ La croissance du marché de la publicité digitale qui dépassera celui de la TV en 2019	✓ L'évolution des *adblocker* qui pourrait également poser problème aux modèles centrés sur le *in-feed* ✓ L'apparition de nouvelles technologiques ✓ L'hégémonie des acteurs majeurs du marché tels que FACEBOOK, YOUTUBE, INSTAGRAM

7. INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION

7.1. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La société VP VENTURES détient à ce jour 895 452 actions sur les 2 088 180 actions composant le capital social de la Société, soit 42,88% du capital et des droits de vote d'INVIBES ADVERTISING.

L'opération prend la forme d'une offre de cession d'un nombre maximum de 120 000 titres proposés par la société VP VENTURES, soit environ 5,7% du capital et des droits de vote au prix de 5,00 € par action.

Cette cession est réalisée dans le cadre d'une procédure d'inscription sur le Marché Libre d'EURONEXT PARIS, par cotation et cession directe. Elle ne nécessite pas de visa de l'Autorité des Marchés Financiers conformément aux dispositions de la Note d'Organisation du Marché Libre.

L'offre de cession proposée par VP VENTURES a pour objectif d'obtenir dans l'absolu une liquidité pour l'ensemble des actionnaires de la Société INVIBES ADVERTISING sur le Marché Libre d'EURONEXT PARIS et de permettre également au Groupe de gagner en visibilité et notoriété.

INVIBES ADVERTISING envisage à terme de recourir à des offres au public pour financer sa croissance, une fois qu'elle aura rempli les critères lui permettant de demander l'admission de ses titres sur Alternext d'EURONEXT PARIS.

7.2. INFORMATION DE L'ENTREPRISE

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur Kris VLAEMYNCK, représentant de la société VP VENTURES, a informé par un courrier en date du 06 Juin 2016 la Société qu'il demandait l'inscription des actions INVIBES ADERTISING sur le Marché Libre d'EUROENXT PARIS dans le cadre d'une cotation directe sans offre au public.

Par un courrier du 13 Juin 2016, Monsieur Nicolas POLLET, représentant de la Société INVIBES ADVERTISING, a accusé réception de cette demande et a indiqué à la société VP VENTURES son absence d'opposition à ce projet.

7.3. CAPITAL SOCIAL DE INVIBES ADVERTISING (ARTICLE 5 DES STATUTS)

Le capital social s'élève à deux millions sept cent trente-deux mille sept cent soixante-dix-huit euros et soixante et onze cents (2.732.778,71 EUR).

Il est représenté par 2.088.180 actions représentant chacune un/deux millions quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingtième du capital social

7.3.1. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL PRE INSCRIPTION SUR LE MARCHE LIBRE

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Fondateurs	925 548	44,32%	44,32%
Investisseurs	1 116 912	53,49%	53,49%
Employés et collaborateurs	45 720	2,19%	2,19%
Total	**2 088 180**	**100%**	**100%**

Le capital social de la Société est composé de 2 088 180 actions.

7.3.2. REPARTITION DU CAPITAL POST INSCRIPTION SUR LE MARCHE LIBRE (EN CAS DE SUCCES DE 100% DE L'OFFRE)

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Fondateurs	805 548	38,58%	38,58%
Investisseurs	1 116 912	53,49%	53,49%
Employés et collaborateurs	45 720	2,19%	2,19%
Public	120 000	5,75%	5,75%
Total	**2 088 180**	**100%**	**100%**

Deux investisseurs bénéficient de BSA dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'actions : 25 566
- Prix par action : 4,65 €

Leurs exécutions amèneraient à la répartition du capital suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Fondateurs	805 548	37,65%	37,65%
Investisseurs	1 168 044	54,60%	54,60%
Employés et collaborateurs	45 720	2,14%	2,14%
Public	120 000	5,61%	5,61%
Total	**2 139 312**	**100%**	**100%**

7.3.3. MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLES 7 et 8 DES STATUTS)

Article 7

Seule l'Assemblée générale extraordinaire peut décider d'une augmentation du capital avec de nouveaux apports ou par incorporation de réserves devant un notaire et suivant les règles prévues pour une modification des statuts.

Article 8

L'Assemblée générale extraordinaire peut décider devant un notaire de procéder à une réduction réelle ou formelle du capital conformément aux prescriptions du Code des Sociétés.

7.4. FORME DES ACTIONS (ARTICLE 6 DES STATUTS)

Les actions libérées et les autres titres de la société sont nominatifs ou dématérialisés.

Le titulaire peut à tout moment demander à ses frais la conversion de ses titres en titres nominatifs ou en titres dématérialisés. Le titre dématérialisé est représenté par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son porteur auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

La société a mandaté EUROCLEAR Belgique pour se charger du service titres.

7.5. TRANSMISSION DES ACTIONS ET IDENTIFICATION DES PORTEURS DE TITRES (ARTICLE 6BIS DES STATUTS)

Les actions INVIBES ADVERTISING proposées dans le cadre de l'offre sont entièrement libérée et librement cessibles.

Il existe cependant une restriction de transfert portant sur les actions existantes détenues par les investisseurs et les collaborateurs. Selon le deuxième addenda de la convention d'actionnaires du 20.5.2011 qui est applicable entre les actionnaires actuels de la société anonyme NV INVIBES ADVERTISING, aucun des actionnaires ne peut transférer tout ou partie de ses actions à une personne tiers avant le 31 décembre 2018, ni entrer, avant cette date, dans toute transaction ayant le même effet économique qu'un transfert de propriété. Cependant, la restriction des transferts d'actions mentionnée ci-dessus ne s'appliquera pas :

- Aux actions détenues par VP VENTURES NV, société à responsabilité limitée de droit Belge ayant son siège social à Technologiepark 3, 9052 GENT, Belgique (numéro d'enregistrement : 0477.693.920) ni a aucune de ses filiales détenues majoritairement ;
- Aux actions futures qui pourraient être émises lors d'augmentations de capital ;
- Aux transactions à un prix supérieur à 6,80 € par action.

7.6. DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS)

Chaque action donne droit à une voix.

8. NOTE DE VALORISATION

8.1. MODALITES D'INSCRIPTION

Procédure d'inscription :	Cession à prix ferme
Nombre de titres composant le capital social :	2 088 180
Nombre de titres cédés :	120 000
Prix de cession par action	5,00 €
Montant de la cession	600 000 €
Valorisation retenue à l'inscription :	10 440 900 €

8.2. CHIFFRES CLES

Les informations financières sélectionnées par le Groupe et figurant ci-dessous sont extraites du business plan de INVIBES ADVERTISING.

En K€ - données non auditées		2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires		3 355	7 941	17 250	26 980
	Croissance	*92,4%*	*136,7%*	*117,2%*	*56,4%*
EBITDA		-354	-781	3 375	7 611
	Marge d'EBITDA	*ns*	*ns*	*19,6%*	28,2%
EBIT		-481	-911	3 245	7 481
	Marge d'EBIT	*ns*	*ns*	*18,8%*	27,7%

Source : INVIBES ADVERTISING

8.3. VALORISATION PAR LA METHODE DES COMPARABLES BOURSIERS

La méthode des « comparables boursiers » vise à calculer des multiples de chiffre d'affaires et de marges sur des sociétés cotées, présentes dans le secteur économique de INVIBES ADVERTISING et présentant des modèles d'activités proches, puis d'appliquer ces multiples aux agrégats de INVIBES ADVERTISING.

Il convient cependant de reconnaître que chaque société possède des caractéristiques financières, opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont propres et qui sont susceptibles de générer des biais dans la comparaison.

Cette méthode consiste à déterminer la valeur d'INVIBES ADVERTISING en appliquant à ses agrégats financiers les multiples moyens dégagés de l'analyse financière de l'échantillon des sociétés comparables.

Ont été retenus comme comparables les groupes : CRITEO, TUBEMOGUL, YUME, COMSCORE et THE RUBICON PROJECT.

Les données ont été recueillies sur la base de données « *infinancials.com.* »

La valorisation par la méthode des comparables boursiers fait ressortir une valeur des fonds propres de 7,273 M€ soit 3,48€/action.

8.4. VALORISATION PAR LA METHODE DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS ACTUALISES (DCF)

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) consiste à déterminer la valeur de la Société à partir de l'actualisation des flux de trésorerie qu'elle est susceptible de générer au cours d'un horizon explicite, janvier 2016 – décembre 2019 dans le cas présent. La somme de ces flux, actualisés au taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, est ensuite augmentée de l'actualisation de la valeur terminale.

Le scénario de valorisation par les DCF repose sur les hypothèses suivantes :

- Une période débutant en 2016 et s'achevant en 2019 ;
- Une augmentation du chiffre d'affaires chaque année s'expliquant par (i) la croissance du marché de la publicité internet, (ii) le développement de la Société en France et à l'international ;
- Un taux de croissance à l'infini de 2,0% ;
- Un BFR qui accompagne le développement de la Société ;
- Un bêta de 1,25 : le bêta résulte de la médiane de sociétés comparables du secteur utilisées pour la valorisation par la méthode des comparables ;
- Une dette financière nette à 94 K€ au 31/12/2015 ;
- Un taux sans risque de 0,389% au 24/06/2016 ;
- Une prime de risque du marché de 9,81% au 24/06/2016 ;
- Un taux d'actualisation de 12,27%
- Un taux d'imposition de 33,99% sur l'ensemble de la période étudiée.

L'approche de valorisation par la méthode des DCF aboutit à une valorisation théorique des fonds propres la Société de 14 936 K€ soit 7,15 €/action.

8.5. VALORISATION PAR LA METHODE DES MULTIPLES DE TRANSACTION

La méthode des « multiples de transaction » vise à calculer les multiples de chiffre d'affaires et de marges appliqués pour la valorisation de sociétés, évoluant sur le même marché qu'INVIBES ADVERTISING, dans le cadre de leurs cessions.

Il convient cependant de reconnaître qu'il existe, parfois, une plus-value payée pour diverses raisons : plusieurs acheteurs, concurrence…

Cette méthode consiste à déterminer la valeur d'INVIBES ADVERTISING en appliquant à ses agrégats financiers les multiples moyens dégagés de l'analyse financière de l'échantillon des transactions du secteur.

Les transactions étudiées pour la valorisation sont les suivantes :

- ✓ Rachat d'ADMELD par GOOGLE,
- ✓ Rachat d'EFFICIENT FRONTIER par ADOBE,
- ✓ Rachat de MADVERTISE MEDIA par MOBILE NETWORK GROUP,
- ✓ Rachat de TEDMIS par CRITEO,

- ✓ Rachat d'ADMOBIUS par LOTAME,
- ✓ Rachat de BRIGHTROLL par YAHOO,
- ✓ Rachat de LIVERAIL par FACEBOOK,
- ✓ Prise de participation de fonds d'investissement dans la société TEADS.

Les données ont été recueillies grâce à la base de données Epsilon Deal Search ainsi qu'à la presse spécialisée : adage.com, cfnews.net.

La valorisation par la méthode des multiples de transaction fait ressortir une valeur des fonds propres de 9,465 M€ soit 4,53€/action.

8.6. RESUME DE L'ANALYSE DE VALORISATION

Récapitulatif des principales méthodologies	VT INVIBES (k€)	Valeur par action INVIBES (€)	Prime/Décote (%)
Approche par les DCF	14 936	7,15	43,1%
Approche par les comparables boursiers	7 273	3,48	-30,3%
Approche par les transactions comparables	9 465	4,53	-9,3%
Moyenne des méthodes	**10 558**	**5,06**	**1,1%**

L'approche de valorisation aboutit à une valorisation moyenne des titres de 10 558 K€.

La valorisation des titres de la Société à 10 440 900 € soit 5,00 par action fait ressortir une décote de 1.1% dans le cadre de la l'inscription des titres à la cotation au Marché Libre.

9. INFORMATIONS FINANCIERES

9.1. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

Les données sont présentées en normes IFRS. Le périmètre de consolidation est le suivant :

- ✓ INVIBES ADVERTISING SA : Maison mère en Belgique
- ✓ INVIBES ADVERTISING SAS : filiale française détenue à 100%, consolidée via la méthode de « l'intégration globale ».
- ✓ INVIBES SERVICES SRL : filiale roumaine détenue à 100%, consolidée selon la méthode de « l'intégration globale ».

9.1.1. BILAN

- ✓ Bilan actif

ACTIF K€	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants		
Goodwill	-	-
Immobilisations incorporelles	400	310
Immobilisations corporelles	6	5
Participations entreprises associées	-	-
Actifs financiers non courants	151	61
Actifs d'impôts non courants	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	556	377
Actifs courants		
Sotcks et en-cours	-	-
Créances clients	421	250
Actifs d'impôts courants	68	48
Autres actifs courants	13	22
Trésorerie et équivalents trésorerie	381	468
Actifs destinés à être cédés	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	884	788
TOTAL ACTIF	**1 440**	**1 165**

✓ Bilan passif

PASSIF K€	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres		
Capital social, primes	2 033	2 033
Autres réserves	-1 759	-810
Résultat de l'exercice part du groupe	24	-948
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**298**	**274**
Intérêts minoritaires		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	298	274
Passifs non courants		
Emprunts et dettes à long terme	375	400
Passifs d'impôts différés	-	-
Porivions à long terme	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs non courants	-	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	375	400
Passifs courants		
Fournisseurs	370	211
Emprunts à court terme (dont CBC* et intérêts courus)	-	-
Part courante des emprunts et dettes financières à long terme	100	100
Passifs d'impôts	1	-
Provisions à court terme	-	-
Autres passifs courants	295	180
Passifs destinés à la vente	-	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	767	491
TOTAL PASSIF	**1 440**	**1 165**

9.1.2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT - K€	31/12/2015	31/12/2014
	12 mois	*12 mois*
Chiffre d'affaires	1 744	983
Achats et charges externes	-1 091	-864
Impôts taxes et versements assimiles	-5	-4
Charges de personnel	-409	-370
Dotations aux amortissements et provisions	-148	-595
Autres produits et charges	-2	-2
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**89**	**-852**
Autres produits et charges opérationnels		-33
RESULTAT OPERATIONNEL	**0**	**-33**
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1	3
Charges d'intérêts d'emprunts	-63	-65
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**-62**	**-62**
Autres produits et charges financières	-2	-2
Charges d'impôt	-1	
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES	**-66**	**-96**
Résultat net d'impôts des activités cédées		
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**-66**	**-96**
dont part revenant au groupe	24	-948
dont part revenant aux minoritaires		
Résultat par action en euros		
de base	-0,204	-0,3
dilué	-0,204	-0,3

9.1.3. ANNEXES

✓ Résultat global

RESULTAT GLOBAL - K€	31/12/2015	31/12/2014
RESULTAT DE LA PERIODE	**24**	**-948**
Eléments qui ne sont pas reclassables en résultat		
Variation des écarts de conversion	0	0
Actualisation des pensions retraites		
Impôt différés sur éléments non reclassables en résultat		
Eléments pouvant être reclassés en résultat		
SOUS-TOTAL DES PERTES ET PROFITS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NET D'IMPOT		
RESULTAT GLOBAL	**24**	**-948**
dont part revenant au groupe	24	-948
dont part revenant aux minoritaires		

✓ Tableau de variation des capitaux

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - K€	CAPITAL	PRIMES	RESERVES CONSOLIDEES	ECART DE CONVERSION	RESULTAT DE LA PERDIODE	TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	INTERETS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2014	**948**		**-810**			**137**		**137**
Résultat au 31/12/2014					-948	-948		-948
Pertes/profits nets comptabilisés en CP								
Total des charges et produits comptabilisés	*0*	*0*	*0*	*0*	*-948*	*-948*	*0*	*-948*
Affectation du résultat en réserves								
Distribution de dividendes								
Augmentation de capital	1 085					1 085		1 085
Variation de périmètres et divers								
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	**2033**	**0**	**-810**	**0**	**-948**	**274**	**0**	**274**
Résultat au 31/12/2014					24	24		24
Pertes/profits nets comptabilisés en CP								
Total des charges et produits comptabilisés	*0*	*0*	*0*	*0*	*24*	*24*	*0*	*24*
Affectation du résultat en réserves			-948		948			
Distribution de dividendes								
Augmentation de capital								
Variation de périmètres et divers								
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	**2033**	**0**	**-1758**	**0**	**24**	**298**	**0**	**298**

✓ Tableaux de flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - K€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé	**24**	**-948**
Résultat dans les sociétés MEE		
Dérive de résultat		
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres		
Plus et moins values de cession		
+ Charge d'impôt	1	
+ Coût de l'endettement	63	65
+ Amortissemets et provisions	147	594
Flux de trésorerie provenant des activités opérationneles avant variation du BFR	*236*	*-290*
Variation du BFR d'exploitation	94	-105
Impôts sur les résultats payés	-1	
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	*329*	*-395*
Activité d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-327	-256
Cessions d'immobilisations		1
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	*-327*	*-255*
Activité de financement		
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires		
Augmentation de capital reçue		1 085
Autre variation des fonds propres		
Variation de l'endettement	-88	-225
Intérêts payés		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	*-88*	*860*
Variation de trésorerie	**-87**	**211**
Trésorerie d'ouverture	468	257
Trésorerie de clôture	381	468
Incidence des variations de cours devises		
Variation de trésorerie	**-84**	**211**
Délai de la trésorerie de clôture		
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	381	468
Concours bancaires courants		

9.1.3.1. INFORMATIONS GENERALES

La société INVIBES ADVERTISING NV est une société par action.

Le GROUPE INVIBES ADVERTISING NV a établi ses premiers comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Les comptes consolidés sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

✓ Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS

La société INVIBES ADVERTISING NV a établi ses comptes consolidés au 31 décembre 2015 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS, aucune option d'IFRS1 n'est applicable.

Pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2015 le Groupe a appliqué les normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2015.

IFRIC 21 « droits ou taxes » Le groupe a jugé que l'impact de cette norme était non significatif.

Pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2015, le Groupe n'a procédé à aucune anticipation de normes et interprétations dont l'application est possible

Amendements IAS 16 & 38 « clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »
Amendements IAS 19 « contributions des membres du personnel »
Amendements IFRS 10 & IAS 28 « participations dans les entreprises associés et dans les coentreprises »
Amendements IAS 1 « Présentation des états financiers »
Amendements à IFRS 11 « Partenariat »

- ✓ Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente. Ils sont présentés en milliers d'euros.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, provisions pour risque et dépréciations des créances.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.

- ✓ Périmètre du Palier de consolidation

Périmètre du palier de consolidation				
Nom	Siège	N°Siren	% d'intérêt	Méthode
	Société Mère			
INVIBES ADVERTISING NV	TECHNOLOGIEPARK 3BUS 26 9052 ZWIJNAARDE	836533938	Société Mère	
	Sociétés filiales			
INVIBES SERVICES SRL	Bucuresti GRIGORE, COBALCESCU	30562825	100%	IG
INVIBES ADVERTISING SAS	24 rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS	53745001400018	100%	IG

IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

Toutes les sociétés du périmètre clôturent leur exercice comptable annuel le 31 décembre.

Une filiale est une entité contrôlée par INVIBES ADVERTISING NV. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sous contrôle conjoint sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

- Entrée de périmètre

Il n'y a pas eu d'entrée de périmètre sur l'exercice

- Sortie de périmètre

Il n'y a pas eu de sortie de périmètre sur l'exercice

✓ Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère

- Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres jusqu'à la date de cession de ces filiales.

- Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en gain ou perte de change dans le compte de résultat opérationnel pour les transactions liées à l'activité.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est la monnaie locale.

- Cours de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés

Cours Euro contre devise	RON
Taux de clôture	
Cours au 31/12/2013	4,4710
Cours au 31/12/2014	4,4828
Cours au 31/12/2015	4,5240
Taux moyen	
Cours moyen du 1/01/2014 au 31/12/2014	4,4380
Cours moyen du 1/01/2014 au 31/12/2015	4,4407

- ✓ Immobilisations incorporelles
    - Concessions brevets licences.

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

- ✓ Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés par application de taux homogènes au sein du groupe.

Nature	Durée d'amortissement
Matériel	5 ans
Autres immobilisations corporelles	2 à 3 ans

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

- ✓ Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisation corporelle et au passif en dettes financières pour le montant des paiements à effectuer au titre du contrat de location.

Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Pour les contrats de location simple ne prévoyant pas de façon certaine le transfert de propriété du bien, la charge de loyers est présentée en totalité au compte location du compte de résultat.

- ✓ Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe INVIBES ADVERTISING NV. Le groupe a évalué ces flux futurs sur une période de 5 ans avec un taux d'actualisation de 11.3%.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

- ✓ Créances clients

Les créances clients comprennent les facturations relatives aux contrats de prestations de services selon le principe suivant :

Les créances facturées sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

La société INVIBES ADVERTISING a souscrit un contrat de cession de ses créances clients avec transfert totale de la garantie au factor.

- ✓ Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ils font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

- ✓ Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

- Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions, des créances rattachées à des participations non consolidées, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ils sont valorisés à leur valeur historique.

Lorsque leur valeur est inférieure à leur valeur de recouvrement probable une dépréciation est constatée.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

- Instruments dérivés

Le groupe n'a pas souscrit d'instruments de couverture.

✓ Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

✓ Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

(a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,

(b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,

(c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe et ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

- ✓ Avantages accordés aux salariés

  - Engagements de retraite

L'effectif du groupe est peu important, il n'a pas été procédé à l'évaluation des engagements en matière de retraite.

- ✓ Chiffre d'affaires consolidé

Les activités du groupe INVIBES ADVERTISING NV sont des prestations de services dans les domaines du support publicitaire numérique.

- ✓ Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration ;
- pertes de valeur sur goodwill et actifs incorporels.

- ✓ Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie,
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

- ✓ Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global.

- ✓ Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'impôt retenu pour les différentes sociétés du groupe est le suivant : 33.99%

✓ Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

✓ Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les instruments convertibles.

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de la période	**23 807**	**-948 124**
Nombre d'actions	322 910	322 910
Nombre d'actions sur instruments convertibles		
Total	**322 910**	**322 910**
Résultat par action en euros		
de base	*0,074*	*-2,936*
dilué	*0,074*	*-2,936*

✓ Capitaux propres

- Capital

Le capital social de la société au 31 décembre 2015 est de 2 032 684 euros composé de 322 910 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

✓ Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs : l'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

- ✓ Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

Les principales évolutions et mentions portant sur le risque de liquidité sont présentées en note 4.1. Emprunts et dettes financières.

- ✓ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Ce risque est toutefois limité compte tenu de la part peu significative du niveau d'activité à l'étranger.

- ✓ Risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

De la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro. Ce risque est toutefois limité compte tenu de la part peu significative du niveau d'activité de ces filiales.

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du groupe.

- ✓ Risque de taux

Le Groupe est essentiellement exposé au risque de taux d'intérêts au travers de sa dette à taux variable et de ses placements financiers.

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du groupe.

✓ Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent des prestations dans les domaines du support publicitaire numérique.

A chaque typologie de prestation ne correspond pas une typologie de clientèle. A chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de prestation.

De fait l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe par le principal décideur opérationnel s'effectue sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelque soient les entités juridique.

Le Groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de l'expertise.

✓ Crédit impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement.

En outre compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

Le groupe a opté pour l'inscription du CICE en réduction des charges de personnel.

Le CICE a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de notre groupe, en nous permettant de poursuivre nos efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

9.1.3.2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

✓ Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (Valeur brute en K€)	Logiciels, concessions, brevets	Fonds commerciaux	Autres	Avances et acomptes	Total
Valeur brute au 1/01/2015	*1 124*				***1 124***
Acquisitions	232				**232**
Sorties	-643				**-643**
Ecart de conversion					
Variations de périmètre					
Autres					
Valeur brute au 31/12/2015	*713*				***713***

Immobilisations incorporelles (Amortissement en cumul en K€)	Logiciels, concessions, brevets	Fonds commerciaux	Autres	Total
Amortissement au 1/01/2015	*813*			***813***
Amortissements	143			**143**
Dépréciation de valeur				
Diminutions	-643			-643
Variations de périmètre				
Ecarts de conversion				
Autres				
Amortissement au 31/12/2015	*313*			***313***

✓ Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (Valeur brute en K€)	Construction	Installations techniques	Autres	Avances et acomptes	Total
Valeur brute au 1/01/2015		*3*	*21*		***24***
Acquisitions			5		**5**
Sorties					
Ecart de conversion					
Variations de périmètre					
Autres					
Valeur brute au 31/12/2015		*3*	*27*		***29***

Immobilisations corporelles (Amortissement en cumul en K€)	Construction	Installations techniques	Autres		Total
Amortissement au 1/01/2015		*2*	*17*		***19***
Amortissements		1	4		**5**
Dépréciation de valeur					
Diminutions					
Variations de périmètre					
Ecart de conversion					
Autres					
Amortissement au 31/12/2015		*3*	*21*		***24***
Valeur comptable nette au 31/12/2015	**0**	**0**	**6**		**6**

✓ Participations et Actifs financiers non courants

Participations et actifs financiers non courants en K€	Titres MEE	Autres Part. ent. associées	Total Part. ent. associées	Autres actifs non courants	Total Valeur brute des actifs non courants	Actifs finan. non courants destinés à être cédés	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 1/01/2015				*61*	***61***			***61***
Acquisition/aug				89	**89**			**89**
Cession/dim								
Var. de périmètre								
Var. tx de change								
Au 31/12/2015				*151*	***151***			***151***

L'essentiel des autres actifs non courant est constitué de dépôt de garantie et de prêts accordés dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

✓ Créances clients et autres actifs courants

K€	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients brutes	423	251
Pertes de valeur	-2	-1
Créances clients nettes	*421*	*250*
Créances de TVA et autres	53	40
Créance IS	15	8
Autres actifs d'impôts	*68*	*48*
Avances, acomptes sur commandes	5	10
Compte de régularisations	5	10
Autres créances	3	2
Autres actifs courants	*13*	*22*

Détail des autres créances :

Autres créances - K€	31/12/2015	31/12/2014
Créances sociales	1	2
Comptes courants débiteurs		
Créances sur cessions d'immos		
Débiteurs divers	2	
Charges constatées d'avance		
Total autres créances	*3*	*2*

L'ensemble des créances clients et actifs non courants a une échéance à un an.

Les cessions de créances au factor s'élevaient au 31 décembre 2015 à 711 K€.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

✓ Actifs financiers à la juste valeur

Le groupe ne détient pas d'actif financiers en juste valeur.

✓ Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie active - K€	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilités	381	468
VMP - FCP		
Prov. Déprec. VMP		
Total trésorerie active	*381*	*468*

9.1.3.3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

✓ Emprunts et dettes financières

Dettes financières - K€	01/01/2015	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataires					
Emprunts autres établissements	500	100	400	500	
Concours bancaires courant					
Intérêts courus non échus					
Total	*500*	*100*	*400*	*500*	

Dettes financières - K€	31/12/2015	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataires					
Emprunts autres établissements	475	100	375	475	
Concours bancaires courant					
Intérêts courus non échus					
Total	*475*	*100*	*375*	*475*	

Dettes financières - K€	31/12/2015	-1an	1 à 5 ans	+5 ans
Emprunt obligataires				
Emprunts autres établissements	475	100	375	
Concours bancaires courant				
Intérêts courus non échus				
Total dettes financières	*475*	*100*	*375*	

✓ Fournisseurs et autres passifs courants

Autres passifs courants - K€	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs	370	211
Total fournisseurs	*370*	*211*
Dettes fiscales hors IS	212	95
Etats impôts sur les bénéfices	1	
Total passif d'impôts	*214*	*95*
Avances et acomptes		
Fournisseurs immobilisation		
Dettes sociales	82	82
Créditeurs divers	1	2
Produits constatés d'avances		
Total autres passifs courants	*83*	*85*

L'ensemble des passifs courants a une échéance inférieure à un an.

9.1.3.4. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

✓ Secteurs opérationnels

Le Groupe exerce son activité sur un seul secteur d'activité.

✓ Dotation aux amortissements et provisions

Dotation aux amort. Et provisions - K€	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	143	588
Immobilisations corporelles	5	6
Total dotations aux amortissements	*147*	*594*
Dotations nettes aux provisions de créances	1	1
Total dotations aux provisions	*1*	*1*
Total DAP	**148**	**595**

✓ Salaires et charges

Les salaires sont imputés de 7 K€ de Crédit Impôts Compétitivité Emploi (CICE). Il n'y a pas eu de préfinancement concernant ce dispositif.

Salaires et charges - K€	31/12/2015	31/12/2014
Personnel extérieur à l'entreprise		
Salaires	305	271
Charges sociales	103	99
Participation		
Avantages au personnel (plan d'actions gratuites)		
Total charges de personnel	*409*	*370*

✓ Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non récurrents s'analysent de la manière suivante :

Autre résultat opérationnel - K€	31/12/2015	31/12/2014
Plus values des immo incorporelles		
Plus values des immo corporelles		
Frais acquisition titres		
Autres produits et charges opérationnels		-33
Total autre résultat opérationnel	*0*	*-33*

✓ Résultat financier

Résultat financier - K€	31/12/2015	31/12/2014
Coût des emprunts obligataires		
Coût de l'endettement court et moyen terme	-63	-65
Coût de l'endettement financier brut	*-63*	*-65*
Produits/pertes de trésorerie et équivalents de trésorerie	1	3
Reprise prov./perte de valeur des placements de trésorerie		
Coût de l'endettement financier net	*-62*	*-62*
Gains et perte de change	-2	-1
Autres	-1	
Autres produits et charges financiers	*-3*	*-2*
Total résultat financier	**-65**	**-64**

✓ Charges d'impôts

Charge d'impôt sur le résultat - K€	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'impôt exigible	1	
Charges d'impôt différé		
Total charge d'impôt	*1*	*0*

Preuve d'impôt :

Rapprochement en taux d'impôt effectif et taux d'impôt applicable - K€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat de la période	24	-948
Charge d'impôt réel sur le résultat	1	
Résultat avant impôt	*25*	*-948*
Taux d'impôt applicable à la société	**34%**	**34%**
Charge théorique au taux d'impôt applicable à la Société	9	-322
Incidences différences permanentes	3	
Déficit fiscal de l'année sans comptabilisation d'impôt différé		322
Utilisations des déficits antérieurs	-10	
Total charge d'impôt	*1*	*0*

9.1.3.5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

✓ Engagements hors bilan

Engagements reçus	31/12/2015	31/12/2014
Encours du Factor déconsolidé	711	403
TOTAL	*711*	*403*

✓ Parties liées

Relation avec la société

Néant

✓ Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas effectué de distribution de dividendes sur l'exercice 2015.